Commune de La Chaussée sur Marne

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2019

Présents : Isabelle PESTRE, Renaud TALVA, Eric DELAY, André CASTAGNA, Vivien BROCARD, Maxime CELLIER, Denis DEMARCHE, Jean-Marie HERMANT, Patricia JANSON, Vincent Brocard

Absent non excusé : Patrick BENARD, Philippe AUBRY

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance précédente, le Maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1) **A l'unanimité**, de créer un poste de secrétaire de mairie en catégorie C à 20 heures hebdomadaires au premier janvier 2020. Le poste de catégorie A sera supprimé lorsque Mme Simonin fera valoir ses droits à la retraite courant 2020.
2) **A L'unanimité**, d'accepter le projet de construction sur le territoire de 10 éoliennes portées par la société Quadran énergies. Quadran s'engage à remettre en état les terrains en fin d'exploitation des éoliennes : soit un démantèlement total des fondations béton, au-delà de ce que prévoit la Loi (la Loi n'obligeant qu'à un arasement des socles béton à moins un mètre en terres agricoles). Quadran s'engage également à lancer une opération de financement participatif : ouverte aux habitants et aux collectivités des communes concernées.
   9 votants / 9 votes Pour. Le Maire ne prend pas part au vote car sa belle-famille est susceptible de louer une parcelle à la société Quadran.
3) **A l'unanimité**, d'autoriser Mme le Maire à signer avec M Cicognani l'acte d'échange ruelle du Parc pour permettre de mettre fin à une incohérence entre son emprise foncière et le terrain communal, tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de M Cicognani.
4) **A l'unanimité**, de procéder à une décision modificative budgétaire opération 44 au chapitre 2135
5) **A l'unanimité**, d'approuver le compte rendu du conseil d'administration de SPL-Xdémat (association dont la commune est devenue membre pour permettre d'accéder à la plateforme de dématérialisation des appels d'offres)
6) **A l'unanimité,** d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Marne portant sur le procès-verbal de recollement des archives.
7) **A l'unanimité**, de recourir à un maître d'œuvre pour l'établissement du cahier des charges des travaux de restauration de l'église Saint Pierre de Coulmier.
8) **A l'unanimité,** d'accorder à titre exceptionnel au nouveau Club de Foot une subvention de 1000€. Ce Club a été enregistré à la sous-préfecture de Vitry le François, le 27/08/2019 sous le nom FCC = Football Club Chausséen.
   Présidente = Amélie Tendart, vice-président = Bouhault Stéphane, Secrétaire = Tendart Peggy, secrétaire adjoint = Tendart François, Trésorière = Bouhault Ludmilla et Trésorière adjointe = Julie Bely.

Informations diverses :

- **PLU et Zones boisées** : pour répondre à la demande légitime des propriétaires concernés par les anomalies au regard du classement des zones EBC = espace boisé classé à conserver ou à créer, les services de l'état (DDT), l'association des maires et la communauté de communes ont été contactés. (Comme indiqué dans le compte rendu du conseil municipal du 21 juin dernier). La communauté de communes s'est rapprochée d'un juriste pour déterminer ce qu'il est possible de faire. Le risque étant qu'une

modification même très légère du PLU de la commune de La Chaussée sur Marne ne puisse se faire qu'en élaborant un PLU intercommunal. L'élaboration d'un PLU intercommunal (soit 35 communes) nécessiterait une étude pouvant prendre plusieurs années. Pour mémoire, la compétence Urbanisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes de par la Loi Notre. Pour compléter les informations, sur un sujet devenu polémique, il convient de préciser qu'à ce jour, 9 propriétaires sont concernés par ces infractions au code de l'urbanisme. **La liste est consultable en Mairie.**

- **Affaire au tribunal de Police :** les auteurs de l'infraction commise sur le bâtiment de la mairie en 2013 ont été identifiés, ils seront convoqués au TGI courant novembre. La commune se constituera partie civile pour obtenir dédommagement des dégâts occasionnés.
- **Parcelles du Bois de Coulmier reliant le chemin Jean Auguste Vernet au chemin du Moulin.** Il convient de préciser que ces parcelles sont domaniales, elles ont été acquisses par l'état lors des travaux de la déviation de la RN 44. L'état entend s'en séparer, les services des domaines procèdent aux démarches administratives nécessaires pour que la commune puisse en devenir propriétaire. Ces terrains peuvent être empruntés par les promeneurs.
- **SIEM :** (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne) Le devenir des syndicats étant remis en cause, le SIEM a sollicité tous les Maires du département pour écrire à différentes personnalités du gouvernement : le premier Ministre, la Ministre de la cohésion des territoires, le Ministre chargé des relations avec les collectivités, le Ministre de la transition écologique et solidaire et sa secrétaire d'état. Chaque courrier envoyé par le Maire de votre commune a reçu une réponse rassurante pour l'avenir du SIEM. Les parlementaires du département ont également fait remonter les inquiétudes du terrain.
- **Espaces Verts :** un nouveau directeur des services techniques a été nommé au printemps à la communauté de communes. Celui-ci a entrepris de répertorier à l'échelle de l'intercommunalité, les espaces verts à traiter dans chaque village. Le but étant d'harmoniser au mieux le service rendu. Nous resterons attentifs à la suite donnée à cette enquête.
- **Gendarmerie** : le référent sécurité de la compagnie de Vitry le François, souhaite faire une réunion publique pour proposer, à nouveau, aux Chausséens de participer au dispositif VOISINS VIGILANTS. Certains membres du conseil municipal étaient assez sceptiques sur la suite à donner à cette requête, finalement, il a été décidé que nous allions retenter cette démarche auprès de la population.
- **Syndicat des transports scolaires de Vitry** : le syndicat a validé l'entrée de 3 nouvelles communes en son sein, soit Blesme, Etrepy et Saint Lumier la Populeuse.
- **Rappel,** la deuxième journée citoyenne a lieu le samedi 21 septembre, ce même jour les églises seront ouvertes l'après-midi car ce weekend correspond également aux Journées du Patrimoine.
-

Autres sujets ayant été abordés lors de ce conseil municipal :

Elagage de haies : certains habitants se sont laissé déborder par la pousse de leurs arbres ou arbustes en limite du domaine public. Le passage des piétons sur les trottoirs est devenu problématique. Des courriers de rappels ont déjà été envoyés, d'autres maisons ont été répertoriées lors de ce conseil.

Containers à verre et papier : il a été rappelé dans le dernier bulletin municipal qu'il convient d'assurer la tranquillité des riverains et pour ce faire de respecter les horaires de l'arrêté préfectoral limitant l'usage des tondeuses et autres engins bruyants. Chacun des membres du conseil est conscient que le bruit des bouteilles en verre se brisant au fond du container peut être dérangeant. Mais, il va de soi que la courtoisie doit être réciproque entre usagers et riverains.

Carrefour de la boulangerie : le sujet d'inversion des panneaux STOP a été une nouvelle fois abordé. La sortie des véhicules de secours serait plus sécurisée si les Stops étaient modifiés. Il a été décidé de modifier le sens des panneaux mais d'implanter des balises de priorité en lieu et place du panneau STOP.

Circulation dangereuse de quads et motos : plusieurs conseillers se sont fait porte-parole des habitants qui se plaignent des quads et motos circulant à toute vitesse dans le village. Mais surtout plusieurs personnes ont rapporté le fait, que les conducteurs, sont très imprudents et qu'ils circulent à contre sens dans des rues à sens unique. Ils roulent à toute vitesse sur le chemin du canal (chemin interdit à toute circulation) Pour rappel : VNF tolère l'accès aux pécheurs et aux promeneurs à pied ou en vélo mais les chemins de hallages ne sont pas des pistes de quads et motos. Tous les conseillers étaient unanimes et demandent à ce que la gendarmerie soit alertée

Losange Fibre Optique : Des travaux sont en cours sur la commune, une armoire de connexion a été installée le long du mur de l'ancienne poste. Tous ces travaux correspondent à l'installation de la Fibre Optique par la société Losange. Cette société a obtenu le marché du déploiement de la fibre sur la région Grand Est. La durée de l'opération depuis la phase études jusqu'au raccordement varie de 8 à 14 mois. Les travaux qui viennent de débuter correspondent au raccordement au NRO (Nœuds de Raccordement Optique) ce NRO sera installé sur la commune de Pringy. Pour notre commune le déploiement est seulement prévu pour 2020-2021 donc une mise sur le marché pour les opérateurs seulement fin 2021. Pour suivre l'évolution des travaux commune par commune, il est possible de se connecter sur le site internet de LOSANGE.

Restauration de la cloche Jeanne de Mutigny : la société Vogelé a prévu d'intervenir entre le 23 et le 25 septembre pour la sortie de la cloche.

Rappel pour celles et ceux qui souhaitent recevoir des alertes par SMS et par mail, il est toujours possible de nous les communiquer en nous envoyant un mail sur notre boite :

lachausseesurmarne@wanadoo.fr

ERRATUM dans le dernier bulletin municipal, il fallait lire dans le mot du maire, ouverture du secrétariat de mairie le lundi et mercredi matin (non pas mardi)

Le MAIRE

Isabelle PESTRE

****

Les horaires de permanence de la mairie depuis juillet 2019.

Lundi de 10 H 30 à 12 H 00

Mercredi de 10 h 30 à 12 H 00

Vendredi de 16 H 30 à 18 h 30.